

# **REGLEMENT Ultra Tour des 4 Massifs Edition 2017 - Ut4M**

## **Parcours Graine de Trailers**

(Ce règlement ne s'applique pas aux autres courses Ut4M)

### **ORGANISATION**

L'association **GRENOBLE OUTDOOR AVENTURE**, dénommée ci-après l'Organisateur, organise l'Ultra Tour des 4 Massifs (Ut4M) du 16 au 19 Août 2017.

### **EPREUVES ENFANTS**

L'Ultra Tour des 4 Massifs se décline en 10 versions de courses. Ce règlement est applicable pour la version « Graine de trailers », qui a lieu au parc Paul Mistral de Grenoble, là où arrivent la plupart des autres parcours de l'Ut4M. Elle comprend les épreuves suivantes :

- **La piste Jaune**, épreuve de plein air d'une distance de 400 mètres. Elle s'adresse aux enfants, filles et garçons de 4 et 5 ans (nés en 2013 ou 2012). L'allure de la course est régulée par des encadrants, et par les parents qui le désirent.
- **La piste verte**, épreuve de plein air d'une distance de 800 mètres. Elle s'adresse aux enfants, filles et garçons de 6 et 7 ans (nés en 2011 ou 2010). L'allure de la course est régulée par des encadrants sur les 500 premiers mètres, puis les enfants sont lâchés pour le sprint final.
- **La piste bleue**, épreuve de plein air d'une distance de 1200 mètres. Elle s'adresse aux enfants, filles et garçons de 8 et 9 ans (nés en 2009 ou 2008). Pas de régulation d'allure.
- **La piste rouge**, épreuve de plein air d'une distance de 1500 mètres. Elle s'adresse aux enfants, filles et garçons de 10 et 11 ans (nés en 2007 ou 2006). Pas de régulation d'allure.
- **La piste noire**, épreuve de plein air d'une distance de 2100 mètres. Elle s'adresse aux enfants, filles et garçons de 12 et 13 ans (nés en 2005 ou 2004). Pas de régulation d'allure.

### **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Pour valider l'inscription, une autorisation parentale remplie et signée doit être fournie aux organisateurs avant ou au moment du retrait du dossard.

Ces épreuves ne donneront pas lieu à classement, un certificat médical ne sera donc pas nécessaire.

### **INSCRIPTION (modalités, droits et clôture)**

Les inscriptions sont limitées à 400 participants pour l'ensemble des épreuves.

Elles s'effectuent sur place, du 15 au 19 août 2017, et jusqu'à 1 heure avant le départ des épreuves.

### **DROITS D'ENGAGEMENT**

Les inscriptions pour les épreuves graines de trailers sont gratuites.

### **DOSSARD**

Les participants sont munis d'un dossard fourni par l'organisation.

### **EQUIPEMENT**

Les enfants doivent être équipés des vêtements et chaussures adaptés à ce genre d'épreuve. L'équipement doit également tenir compte du temps qu'il fera le jour J.

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ pour un enfant dont la tenue ne serait pas adaptée, et qui risquerait de porter atteinte à son intégrité physique.

### **RECOMPENSE**

Tous les enfants arrivés se verront attribuer une récompense, en échange de la remise de leur dossard. Ils auront également droit à un ravitaillement, sous la forme d'une petite collation.

### **ASSURANCE/RESPONSABILITE**

#### **Responsabilité civile:**

- L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'organisateur, de celle de ses préposés (bénévoles, agents de la police municipale, agents des services techniques des mairies, partenaires...) et des participants.

#### **Individuelle Accident:**

- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.
- En complément, il est donc vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques/frais de recherche et d'évacuation (avec une garantie des accidents de la vie privé couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer). Ce type d'assurance peut être, par exemple, souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

### **DROITS A L'IMAGE**

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses ayants droits tels que les partenaires et médias agréés pour l'utilisation faite de son image, qu'elle soit fixe ou audiovisuelle, prises à l'occasion de sa participation à l'Ultra Tour des 4 Massifs, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Ultra Tour des 4 Massifs® et UT4M® sont des marques légalement déposées. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

### **LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.